

ROTARY CLUB DE CHAMPAGNOLE

**Réunion statutaire
numéro 16 2019
24/01/2019**

NOM	P	C	E
BEN EL HADJ Nathalie			x
BENOIT Michel	x		
BLETHON Damien	x		
BORDAS Jean-Paul			x
BUGADA Jean			x
BURRI Philippe			x
COLAS Jacky			x
COLIN Olivier			x
CURIE Thomas			x
DEBRAND Arnaud	x		
DOUARD Pierre	x		
DUVERNE François	x		
GANEVAL Michel	x		
GERBET André	x		
GERMAIN Claire			x
GIQUAIRE Alain			x
GIRARD-CLAUDON Maur.	x		
GOYARD Bruno	x		
HUGON Jacques	x		
LEANDRO Filipe			x
LEVET Jean			x
LIEGEON Alexandra	x		
LING Bruno			x
MARECHAL Claude			x
METRA Raymond	x		
PERNOT Clément			x
PREVOT Anne			x
RIGOLET Bénédicte			x
SART Nicolas			x
SART Philippe	x		
STRAUB Olivier			x
TISSOT Claude			x
TISSOT Pascal	x		
TISSOT Sandrine			x
34			
	14	0	20

Président : LING B
Président élu : TISSOT P
Secrétaire : HUGON J
Past Pdt : DUVERNE F
Trésorier : GANEVAL M
Tré adj : LEANDRO F
Protocole : GERMAIN C
Protoc adj : MARECHAL C
Conseiller BUGADA J

Le président Bruno Ling absent, la présidence est assurée par François Duverne qui ouvre la séance.

1. Espoir en Tête

F Duverne rapporte son contact avec la responsable du district, Michèle Schultz. Les contremarques, flyers et affiches seront remis à Pascal Tissot à l'occasion de sa participation au séminaire de formation de présidents élus le 9 mars 2019. La commande de contremarques de flyers et affiches peut être adressée début février. Il existe des possibilités de déductions fiscales pour les particuliers et les entreprises. Enfin, le RC d'Arbois Poligny Salins a décliné l'invitation du RC Champagnole de participer à Champagnole à cette manifestation.

Le secrétaire donne en réunion des informations complémentaires qui ne sont pas rapportées car elles demandent à être corrigées sur le plan fiscal. En effet, la déduction fiscale ne s'appuie que sur la partie don et non sur la totalité du prix de la contremarque ; ainsi, sur l'achat d'une contremarque de 15 euros, 6 euros sont destinés au gérant du cinéma « Les 3 Républiques » et 9 euros constituent le don. Au niveau du district, la partie don a été fixée à 8 euros. Pour bénéficier de la déduction fiscale, il est impératif d'acheter au minimum 5 contremarques.

En résumé, l'achat de 5 contremarques soit 75 € (5 * 15 € = 75 €) générera une déduction fiscale de 26,4 € (5 * 8 € * 66% = 26,4 €). La contremarque de 15 € reviendra en réalité à 9,72 € (15 - 8 € * 66% = 9,72 €).

Tout **particulier** qui désirera bénéficier de la **déduction fiscale de 66 %** devra se conformer à ce qui suit :

- achat au minimum de 5 contremarques,
- chèque à établir à l'ordre de « Espoir en tête »,
- remise au trésorier du chèque et d'une demande de « Reçu de don » accompagnée de la copie du chèque (la demande de « Reçu de don » figure en pièce jointe).

Toute **entreprise** qui désirera bénéficier de la **déduction fiscale de 60 %** devra se conformer à ce qui suit :

- achat au minimum de 10 contremarques,
- chèque à établir à l'ordre de « Espoir en tête »,
- remise au trésorier du chèque et d'une demande de « Reçu de don » accompagnée de la copie du chèque (la demande de « Reçu de don » figure en pièce jointe)

De plus, l'entreprise pourra comptabiliser en charges les 7 € du prix de la place lorsque celle-ci est offerte en cadeau (client, personnel, etc...).

Le débat fait apparaître que :

- le club peut commander 150 contremarques car les invendues seront reprises par le district,
- le CCAS de Champagnole pourrait acheter 10 ou 20 contremarques,
- suite à proposition d'Arnaud Debrand, le club pourrait offrir de l'ordre de 10 contremarques à des élèves de l'Area de Crotenay ; A Debrand pilote ce point particulier.

2. Week-end Théâtre

Raymond Métra fait part de l'accord du Lions pour soutenir cette manifestation. Il est en attente des besoins logistique de la troupe « Les Jongleurs de Notre Dame ».

Une réunion d'organisation est confirmée **mardi 29 janvier à 20 h** au club sous la présidence de Raymond Métra avec la participation d'une délégation du Lions, d'Alexandra Liègeon et de Damien Bléthon.

Le secrétaire indique que l'Oppidum est réservé les 30 et 31 mars mais que le contrat n'a pas été établi. Le club donne mandat au secrétaire pour établir et conclure le contrat.

3. Manifestation du 14 mars à Equevillon

Maurice Girard Claudon informe le club de l'accord de réservation de la salle des fêtes d'Equevillon.

Après débat, les dispositions suivantes sont retenues :

- le secrétaire est chargé de rédiger un projet de lettre d'invitation,
- Jean Bugada est invité à faire connaître la liste des partenaires à inviter,
- André Gerbet pilotera les achats nécessaires à la constitution des buffets en charcuterie, fromages, desserts, boissons et divers,
- Michel Benoit actualisera une présentation « Powerpoint » sur le club, ses activités et ses partenaires,
- un projecteur et un écran sont à rechercher,
- une sonorisation est également recherchée.

4. Conférence district du 30 mars

Le secrétaire indique que le gouverneur demande que chaque club adresse au district une photo représentative d'une activité du club en 2018 car le district veut parler de tous les clubs lors de la conférence du 30 mars.

A l'occasion du débat, Michel Benoit se propose de fournir une photo de la manifestation de la « Marche Rose ».

Le club accepte et le remercie. Il adressera une photo accompagnée de données et commentaires au secrétaire dès que possible.

Le club sera représenté à cette conférence ; les students seront également présents.

5. Présentations diverses

Arnaud Debrand déclare que l'amphithéâtre du lycée Paul Emile Victor ne sera pas disponible **jeudi 28 février** pour la présentation de Margaux Maréchal. Le débat conduit à étudier une présentation à la Maison des Associations dans la grande salle coté Sud. Jacky Colas est invité à réserver cette salle auprès des services de la mairie pour le **jeudi 28 février soirée**.

Arnaud Debrand confirme la disponibilité et la réservation de l'amphithéâtre du lycée Paul Emile Victor :

- **le jeudi 11 avril** pour la présentation de Marifé et Raymond Métra,
- **le jeudi 16 mai** pour la présentation de Betty Wills.

6. Divers

Les polos sont arrivés. Ils sont disponibles au local du club et peuvent être emportés contre la somme de 15 € l'unité à régler au trésorier.

Le club a reçu Juliette Marchal accompagnée de ses parents pour la signature de la convention de student en vue d'un départ été 2019. André Gerbet a signé la convention au nom du club.

PROCHAINE RÉUNION : Jeudi 31/01/2019 à la Maison des Associations à Champagnole

PRÉSIDENT: B LING ; Site du club : <http://www.rotary1680.org/fr/?clubID=185>